

LIMALONGES

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2017

Le 9 mai deux mi dix sept, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 30 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 2 mai 2017

Présents : Messieurs et Mesdames : Machet Annette, Grimaud Marie-Thérèse, Biraud Alain, Meunier Magaly, Léoment Nathalie, Bousser Albert, Moraud Franck, Nicolas Cluseau, Deschamps Valérie, Bouyer Nadia, Bonnisseau Denis, Fombelle Morgan, Fouché Sylvie, Hauwaert Gaëlle

Absents excusés :

Absents : Airault-Mounier Stéphanie

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse Grimaud

Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 3 avril 2017

1/4 d'heure citoyen

Intervention de Monsieur XXX concernant le PLU et sa parcelle qui n'est plus constructible alors qu'un permis de construire avait été déposé et accepté. Le maire va prendre RDV avec la DDT pour résoudre ce problème.

Il aborde aussi le problème des vols sur la commune. Propose une pétition pour transmettre à la Préfecture. La gendarmerie enquête...

Intervention de Monsieur XXX au sujet des terrains constructibles. Il souhaite construire une maison, mais ne trouve pas de terrain constructible. Voir pour faire modifier le PLU par la nouvelle communauté de communes qui a, depuis le 1^{er} janvier 2017, compétence urbanisme et PLU et qui projette de faire un PLUI (**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**).

Denis Bonnisseau insiste sur les problèmes d'insécurité dans le village... un courrier sera fait pour la Préfecture.

Projet parc solaire aux Maisons-Blanches

Le maire rappelle au conseil municipal le projet d'installation photovoltaïques aux Maisons-Blanches proposé par la Société Impulsion.

La durée d'exploitation sera de 40 ans et pourra être prolongé.

Ce projet entraîne une modification du PLU qui devra être fait par la communauté de communes.

Vote à bulletin secret pour ou contre le projet :

Votants : 13 Pour : 6 Contre : 4 Nuls : 3

M. Biraud Alain concerné par des terrains ne vote pas.

Le projet de parc est accepté, le conseil municipal autorise le maire à signer la promesse de bail emphytéotique.

Devis

Assainissement local chasse :	Sarl Jean Paul	8 235 € TTC	accepté
	EURL Biraud Alain :	8 700 € TTC	
Travaux 1 rue de la Garenne :	Meunier Freddy :	840 € TTC	accepté
	EURL Biraud Alain :	918 € TTC	
Alimentation en eau cimetièrre :	Meunier Freddy :	963 € TTC	accepté
	EURL Biraud :	1 087 € TTC	

Considérant que tous les artisans de la commune n'ont pas été contactés pour ces 3 devis ci-dessus, Magaly Meunier s'est abstenue lors du vote.

Devis arrachage souches : Meunier Freddy : 3 684 € TTC en attente

Le conseil a décidé d'attendre pour l'arrachage des souches en raison du projet de la maison des associations. Le devis sera réétudié à la prochaine réunion de conseil, en attendant et pour des raisons de sécurité, les souches resteront balisées.

Bancs Eglise : Boutin Bernard : 1 404 € TTC en attente

Peinture 12 rue du stade : Thomas Stéphane : 2 710 € TTC accepté

Régie photocopieur

Le maire propose de clôturer la régie "droit d'usage d'un photocopieur" qui n'a plus d'utilité à la mairie.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette clôture de régie.

Budget lotissement :

Pour régulariser des arrondis sur déclaration de TVA, les écritures suivantes sont nécessaires :

Budget lotissement : vote de crédits supplémentaires de 0.09 ct d' € - mandat au c/658

Panneaux photovoltaïques : virement de crédit de 0.89 ct d' € - mandat au c/658

Divers :

1. Composition du Bureau de vote pour les élections législatives :

	8 h	12 h	15 h 00
11 juin	Magaly Meunier	Albert Bousser	Annette Machet
	Valérie Deschamps	Morgan Fombelle	Marie-Thérèse Grimaud
	Nicolas Cluseau	Alain Biraud	Sylvie Fouché

	8 h	12 h	15 h 00
18 juin	Annette Machet	Albert Bousser	Valérie Deschamps
	Nadia Bouyer	Alain Biraud	Marie-Thérèse Grimaud
	Nathalie Léoment	Franck Moraud	Nicolas Cluseau

Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 18 h.

2. Le maire évoque un problème récent avec un employé communal qui tondait la pelouse sur le stade derrière le mur de l'enceinte de l'école. Un gros caillou a été projeté par dessus le mur et a atterri dans la cour de l'école. La maîtresse a immédiatement fait rentrer les enfants dans la classe pour les mettre en sécurité. Cela aurait pu être dramatique si ce caillou était tombé sur la tête d'un enfant. La Directrice de l'école a fait un courrier à la commune pour information.

Le maire a ensuite convoqué l'employé communal pour un entretien aux fins d'une mesure disciplinaire (blâme).

Après délibération, et contre l'avis de M. Biraud Alain, responsable du personnel, le conseil municipal décide de ne pas lui donner de blâme mais de lui faire un simple courrier pour lui rappeler les règles de sécurité.

3. 14 juillet : apéritif et vins du repas offert par la commune.

